



PEINTURES MINÉRALES KEIM LABELLISÉES NATUREPLUS®

EXIGEZ LE MEILLEUR POUR VOTRE SANTÉ !

Chez KEIM, le respect de l'environnement et de la santé des personnes a toujours été une priorité. Nos produits minéraux sont sains par nature car ils sont exempts de produits chimiques, de solvants organiques et de substances nocives. Afin de mettre en avant les qualités intrinsèques de nos produits et de permettre à l'utilisateur de choisir des produits vraiment sains, KEIM a choisi de faire certifier par le label européen natureplus® certains produits phares de ses gammes pour la façade et l'intérieur. En façade, les peintures KEIM Granital et KEIM Soldalit et en intérieur, les peintures KEIM Optil et KEIM Innostar.

KEIM. DES COULEURS POUR LA VIE.
www.keim.com



NATUREPLUS®: UN LABEL AU SERVICE DU CONSOMMATEUR

L'association natureplus est une association internationale qui promeut la protection de l'environnement et de la santé dans le secteur de la construction. Son but est d'informer les consommateurs sur les produits de construction et matériaux d'aménagement intérieur qui sont respectueux de l'environnement et sans danger pour la santé. Depuis 2001, son label allemand est diffusé dans différents pays européens et a pour objectif d'identifier les meilleurs produits pour une construction et un habitat durables.

LES COV: UN ENJEU SANITAIRE NATIONAL

L'air intérieur est 8 fois plus pollué que l'air extérieur. La pollution de l'air intérieur est générée notamment par les COV qui proviennent principalement des matériaux de construction et des produits de décoration comme les meubles, les peintures et les colles. Leur présence dans l'air ambiant peut provoquer des problèmes respiratoires, des allergies, des réactions cutanées et même des cancers. Le gouvernement estime entre 10 et 40 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur. C'est pourquoi, les ministères de l'Environnement et de la Santé ont rendu obligatoire depuis 2018 la surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les établissements accueillant de jeunes enfants. Dès 2023, cette surveillance sera obligatoire dans tous les Etablissements Recevant du Public.

NATUREPLUS®: UN LABEL EUROPÉEN TRÈS EXIGEANT

Les critères du label natureplus® sont extrêmement stricts et les tests de vérification pour l'obtenir sont effectués par des laboratoires accrédités et des experts indépendants. Ils s'appuient sur:

- **La protection du climat** : en limitant l'impact environnemental et en valorisant les déchets;
- **Le respect de la santé** : avec des produits sans substance chimique ni émission de COV nocifs;
- **La durabilité** : en utilisant majoritairement des matières premières minérales et /ou renouvelables.

KEIM: DES PRODUITS SAINS PAR NATURE

Depuis sa création et encore aujourd'hui, les valeurs sociétales défendues par A. W. Keim façonnent notre esprit d'entreprise : utilisation de ressources naturelles, respect de l'environnement et de l'homme, prise en compte de la rareté des ressources planétaires. Ainsi, depuis 1878, les composants inorganiques des peintures minérales KEIM restent inchangés et leurs propriétés inégalées :

- **Le silicate de potassium** : ce liant naturel dérivé du quartz est incombustible et microporeux;
- **Les charges minérales de carrière** sont sélectionnées et calibrées avec soin;
- **Les pigments minéraux**, tels que les ocres, les oxydes et les terres naturelles sont naturellement stables aux UV et apportent un aspect mat profond aux teintes.



DIFFÉRENCIER TENEUR ET ÉMISSIONS DE COV

La teneur en COV d'une peinture se définit par la concentration de COV en g par litre, contenus dans le pot de peinture.

Les émissions de COV d'une peinture se définissent par le nombre de microgrammes par m³ de COV qu'elle dégage dans l'air ambiant au cours du temps, une fois appliquée.

Une peinture ayant une faible teneur en COV ne garantit pas de faibles émissions de COV et inversement. Ainsi il est important de bien prendre en compte ces deux valeurs dans le choix des peintures.

Aujourd'hui, presque toutes les peintures d'intérieur sont étiquetées A+ mais la grande majorité d'entre elles atteignent la limite d'émissions de COV définie dans le Protocole Afsset, soit 1000 µg/m³. Les peintures d'intérieur KEIM en émettent 50 fois moins, soit en moyenne 19 µg/m³.



Teneur en COV des peintures d'intérieur KEIM: entre 0 et 1g/par litre de COV.

Tableau comparatif des seuils d'émissions de COV selon la norme NF EN 16000-9

Emissions de COV (en µg/m ³)	Seuils maxi. Protocole AFSSET	Seuils maxi. Label natureplus®	Peinture minérale d'intérieur KEIM
à 3 jours	max. 10 000	max. 3 000	136
à 28 jours	max. 1 000	max. 300	19